

**Trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe**  
**2-4 novembre 2020/ZOOM**

**Procédure de correspondance écrite – Contributions des membres – Compilées dans leurs langues originales**

<b>Pays</b>	<b>Cote du document ERC</b>	<b>Déclaration</b>
Suisse (reçu le 25 octobre à 19 h 49)	ERC/20/INF/13	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nous nous félicitons de la Révision de la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, un document très complet et qui souligne le rôle essentiel de la nutrition pour les systèmes alimentaires durables.</li><li>• La Suisse souhaite formuler deux observations:<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le document met l'accent sur les régimes alimentaires sains. Cette question est très importante, notamment pour les personnes. Cela n'est cependant pas suffisant pour faire face aux défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Les régimes alimentaires doivent être sains pour les personnes, la société et la planète. Nous proposons donc de faire référence dans l'ensemble du document à des «régimes alimentaires durables et sains» et nous constatons que notre région joue un rôle de chef de file dans le domaine de la nutrition durable.</li><li>2. Nous proposons en outre d'intégrer la notion de sécurité des aliments au document. La sécurité des aliments est la condition préalable de la nutrition. En son absence, la consommation d'aliments contaminés entraînera l'apparition de maladies alimentaires qui auront un impact négatif sur la santé du consommateur. Les aliments dont la sécurité laisse à désirer ne sont pas des aliments. Nous estimons donc que la version révisée de la «Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition» doit faire explicitement référence à la sécurité des aliments en rappelant la définition proposée par le Codex Alimentarius: «assurance que les aliments sont sans danger pour le consommateur quand ils sont préparés et/ou consommés conformément à l'usage auquel ils sont destinés.» Principes généraux d'hygiène alimentaire CAC/RCP 1-1969</li></ol></li></ul> <p>Merci, Monsieur le Président</p>